

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

André Oleffe (1914-1975) face à la poussée fédéraliste (1961-1972)

Wynants, Paul

Published in:

Les intellectuels catholiques en Belgique francophone aux 19e et 20e siècles

Publication date:

2009

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Wynants, P 2009, André Oleffe (1914-1975) face à la poussée fédéraliste (1961-1972). dans *Les intellectuels catholiques en Belgique francophone aux 19e et 20e siècles*. 2009 edn, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, pp. 307-338.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

André Oleffe (1914-1975) face à la poussée fédéraliste (1961-1972)

Paul WYNANTS

Dans l'histoire politique de la Belgique, les années soixante constituent une charnière entre deux époques¹. Héritage de la révolution de 1830, l'État unitaire est de plus en plus remis en question². La nation flamande s'affirme³, la Wallonie réclame une autonomie socio-économique⁴, tandis que les francophones de Bruxelles et de la périphérie se mobilisent contre une législation linguistique ressentie comme antidémocratique⁵. La

¹ Xavier MABILLE, *Histoire politique de la Belgique. Facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, 2000, p. 327-340 ; Els WITTE, « Groeiende spanningen tussen de gemeenschappen en de totstandkoming van een gefederaliseerd België », dans Els WITTE, Jan CRAEYBECKX et Alain MEYNEN, *Politieke geschiedenis van België van 1830 tot heden*, Anvers-Bruxelles, 1997, p. 355-372 ; Vincent DUJARDIN et Michel DUMOULIN, *L'Union fait-elle toujours la force? Nouvelle histoire de Belgique 1950-1970*, Bruxelles, 20008, p. 105-140.

² André LETON et André MIROIR, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999, p. 67-126 ; Jean STENGERS, « La déconstruction de l'État-nation : le cas belge », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 50, avril-juin 1996, p. 36-54 ; Lode WILS, *Histoire des nations belges. Belgique, Flandre, Wallonie : quinze siècles de passé commun*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1996, p. 292-312 ; Els WITTE et Harry VAN VELTHOVEN, *Langue et politique en Belgique dans une perspective historique*, Bruxelles, 1999, p. 177-202.

³ Sur la dynamique du Mouvement flamand, cf. Reginald DE SCHRYVER, Bruno DE WEVER, Gaston DURNEZ, Lieve GEVERS, Pieter VAN HEES et Machteld DE METSENAERE (dir.), *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging (= NEVB)*, Tielt, 1998, 3 vol. ; Theo HERMANS, Louis VOS et Lode WILS (dir.), *The Flemish Movement. A Documentary History, 1780-1990*, Londres, 1992 ; Louis VOS, « Nation belge et Mouvement flamand », dans Hugues DUMONT, Christian FRANCK, François OST et Jean-Louis DE BROUWER, (dir.), *Belgitude et crise de l'État belge*, Bruxelles, 1989, p. 203-220.

⁴ Sur l'évolution du Mouvement wallon, cf. Paul DELFORGE, Philippe DESTATTE et Micheline LIBON (dir.), *Encyclopédie du Mouvement wallon (= EMW)*, Charleroi, 2000-2001, 3 vol. ; Philippe DESTATTE, *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX^e-XX^e siècles)*, Charleroi, 1997 ; Freddy JORIS, *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État « communautaire et régional » (1890-1970)*, Charleroi, 1998 ; Chantal KESTELOOT, *Mouvement wallon et identité nationale (Courrier hebdomadaire du CRISP, 1392)*, Bruxelles, 1993.

⁵ Kris DESCHOUWER, « Front démocratique des Francophones », dans *NEVB, op. cit.*, t. I, p. 1208-1210 ; Chantal KESTELOOT, *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français.*

revendication fédéraliste⁶ cesse d'être confinée à des milieux restreints. Une réforme des institutions est mise en chantier⁷, sans que l'on puisse alors en pressentir les avatars ultérieurs⁸. Elle ne consacre encore qu'une Belgique « communautaire et régionale »⁹, mais elle ouvre la voie à d'autres modifications de structures qui conduisent, à terme, à l'avènement d'un système fédéral¹⁰.

L'exacerbation des tensions communautaires affecte la hiérarchie des clivages¹¹, ces lignes de fracture structurelles qui divisent l'opinion et déterminent le positionnement des forces politiques. La signature du Pacte scolaire¹², en 1958, n'estompe pas d'un seul coup les rivalités nées des tensions entre l'Église et l'État¹³. Focalisé principalement sur un enjeu, la répartition des fruits de la croissance, l'antagonisme entre le capital et le travail demeure bien vivace¹⁴. Il n'empêche : en prenant une importance

Les origines du FDF, Bruxelles, 2004 ; *Le « phénomène » FDF (Courrier hebdomadaire du CRISP, 299)*, Bruxelles, 1965.

⁶ Paul DELFORGE, « Fédéralisme et Mouvement wallon », dans *EMW*, *op. cit.*, t. II, p. 603-608 ; Mark DEWEERDT, « Federalisme », dans *NEVB*, *op. cit.*, t. I, p. 1115-1130.

⁷ Paul DE STEHHE, *La révision de la Constitution belge, 1968-1971*, Namur, 1972 ; Robert SENELLE, *La révision de la Constitution, 1967-1970*, Bruxelles, 1970.

⁸ Sur les différentes phases de la réforme de l'État, en ce compris la première, cf. Nico JACQUEMIN et Mark VAN DEN WIJNGAERT, *O diebaar België. Ontstaan en structuur van de federale Staat*, Anvers-Baarn, 1996 ; Michel LEROY, *De la Belgique unitaire à l'État fédéral*, Bruxelles, 1996 ; André MÉAN, *La Belgique de papa. 1970 : le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989 ; Paul WYNANTS, « Origines, caractères et évaporation du fédéralisme en Belgique », dans *Liber Amicorum Jean-Pierre de Bandt*, Bruxelles, 2004, p. 1006-1044.

⁹ Selon l'expression de Freddy JORIS, *op. cit.*

¹⁰ Rolf FALTER, « Een aparte weg naar het federalisme », dans *Nationalisme in België. Identiteiten in beweging, 1780-2000*, Anvers-Baarn, 1999, p. 218-235 ; Évelyne LENTZEN, « Le processus de fédéralisation », dans Marco MARTINIELLO et Marc SWYNGEDOUW (dir.), *Où va la Belgique ? Les soubresauts d'une petite démocratie européenne*, Paris-Montréal, 1998, p. 31-43.

¹¹ Voir le paradigme classique de Seymour-Martin LIPSET et Stein ROKKAN (dir.), *Party Systems and Voters Alignments*, New York, 1967 ; André-Paul FROGNIER, « Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S.-M. Lipset et S. Rokkan », dans Pascal DELWIT et Jean-Michel DE WAELE (dir.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, 1996, p. 249-255 ; André MIROIR, « La Belgique et ses clivages : contradictions structurelles et familles politiques », dans *Pouvoirs*, n° 54, 1990, p. 5-14.

¹² Els WITTE, Jan DE GROOF et Jeffrey TYSENS (dir.), *Het Schoolpact van 1958. Ontstaan, grondlijnen en toepassing van een Belgisch compromis*, Bruxelles-Louvain, 1999.

¹³ C'est notamment le cas dans l'enseignement. Cf. Paul WYNANTS et Martine PARET, « École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles », dans Dominique GROOTAERS (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, 1998, p. 42-52.

¹⁴ Jaak BREPOELS, *Wat zoudt gij zonder 't werkvolk zijn ? Anderhalve eeuw arbeidersstrijd in België*, Louvain, 1988, *passim*.

croissante, le contentieux Nord-Sud affaiblit les solidarités idéologiques et socio-économiques qui, jusqu'alors, ont fortement orienté le jeu politique¹⁵. Aussi bien dans le « monde catholique » que dans le camp laïque, tant à gauche qu'à droite, le dialogue devient plus difficile entre francophones et néerlandophones¹⁶.

Les « piliers » (*zuilen*)¹⁷ qui segmentent la société belge commencent à se fissurer, avant de se lézarder¹⁸. Les trois grands partis qui les chapeautent voient leur cohérence fragilisée : ils se scinderont finalement sur la base d'appartenances communautaires, entre 1968 et 1978¹⁹. Une fraction croissante de l'électorat se soustrait aux cloisonnements traditionnels, pour devenir volatile²⁰. Elle rejoint souvent les nouvelles formations politiques, dites « communautaires » : la Volksunie, le Rassemblement wallon et le FDF. Jusqu'alors le pluralisme segmenté était compensé par « une construction politique en forme de temple grec, où les colonnes (les "piliers") étaient réunies en leur sommet par le truchement

¹⁵ André LETON et André MIROIR, *op. cit.*, p. 117, qualifient le phénomène de « communautarisation du jeu politique ».

¹⁶ Selon le politologue français A. Dieckhoff, on assiste graduellement au « triomphe d'une logique d'ethnicisation » : la « disjonction croissante entre francophones et néerlandophones » s'accompagne d'une « nationalisation des camps en présence », puisque les catholiques, les libéraux et les socialistes s'engagent peu à peu dans les rangs des Mouvements flamand et wallon, vecteurs de nouvelles identités nationales. Cf. « Présentation », dans Alain DIECKHOFF (dir.), *Belgique : la force de la désunion*, Bruxelles, 1996, p. 14.

¹⁷ À leur propos, voir notamment Jaak BILLIET (dir.), *Tussen bescherming en verovering. Sociologen en historici over zuilvorming*, Louvain, 1988 ; ID., « Verzuiling en politiek : theoretische beschouwingen over België na 1945 », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 13, 1982, p. 83-112 ; Luc HUYSE, *Passiviteit, pacificatie en verzuiling in de Belgische politiek. Een sociologische studie*, Anvers-Utrecht, 1970.

¹⁸ D'autres phénomènes que les tensions communautaires, comme les progrès de la sécularisation, la « crise des idéologies » et la montée de l'individualisme, y contribuent. Cf. Luc HUYSE, *De verzuiling voorbij*, Louvain, 1987. Pour le cas du « pilier » catholique, qui retient plus particulièrement notre attention ici, voir surtout Karel DOBBELAERE, « De katholieke zuil nu : desintegratie en integratie », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 13, 1982, p. 121-160 ; ID., « Vers une désinstitutionnalisation du pilier chrétien ? », dans Liliane VOYÉ, Karel DOBBELAERE, Jean REMY et Jaak BILLIET (dir.), *La Belgique et ses dieux. Églises, mouvements religieux et laïques*, Louvain-la-Neuve, 1985, p. 119-152.

¹⁹ Kris DESCHOUWER, « Une fédération sans fédérations de partis », dans Serge JAUMAIN (dir.), *La réforme de l'État... et après ? L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles, 1997, p. 77-83.

²⁰ Voir, par ex., le cas de l'électorat catholique, évoqué par Jean-Louis JADOLLE et Paul WYNANTS, « Les engagements en dehors du parti catholique et du Parti social chrétien », dans Jean PIROTTE et Guy ZELIS (dir.), *Pour une histoire du monde catholique au 20^e siècle, Wallonie-Bruxelles. Guide du chercheur*, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 229-265.

de leurs élites respectives »²¹. C'étaient, en effet, les dirigeants des *zuilen* qui, en soustrayant certaines questions brûlantes au débat politique, négociaient des compromis au sommet, avant d'en faire accepter les termes par leur base²². Qualifié de « consociatif »²³, ce système de la décision n'a plus son efficacité d'antan : il doit, en effet, intégrer de nouveaux paramètres, comme les différences de sensibilité ou d'intérêt entre les composantes du Royaume.

Comment les responsables politiques et sociaux des années soixante font-ils face à la mutation des cadres institutionnels auxquels ils étaient accoutumés ? La réponse à pareille question est loin d'être univoque, tant les distances peuvent se creuser, entre les personnes et les groupes, au sein d'une même « famille » idéologique²⁴. Il n'en est pas autrement au sommet de l'aile francophone du Mouvement ouvrier chrétien (MOC-ACW²⁵) : les convictions fédéralistes de Max Bastin²⁶ sont plus précoces

²¹ Paul-H. CLAEYS, « Le système des piliers », dans Pascal DELWIT et Jean-Michel DE WAELE (dir.), *op. cit.*, p. 257.

²² Luc HUYSE, *De gewapende vrede. Politiek in België na 1945*, Louvain, 1986 ; Jean MEYNAUD, Jean LADRIÈRE et François PERIN (dir.), *La décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, Paris, 1965. Selon la formule consacrée, « gouverner la Belgique, c'était établir des compromis entre les différents segments de la société, dans une négociation permanente entre leurs dirigeants respectifs, représentant des piliers ». Cf. Pascal DELWIT, Jean-Michel DE WAELE et Paul MAGNETTE (dir.), *Gouverner la Belgique. Clivages et compromis dans une société complexe*, Paris, 1999, p. 8.

²³ Sur le concept de consociativité, associé en Belgique à celui de « démocratie de pacification », cf. Arend LIJPHART, « Consociational Democracy », dans *World Politics*, t. 21, 1969, p. 207-225 ; ID., *Democracy in Plural Societies : A Comparative Exploration*, New Haven, 1977.

²⁴ Ainsi, au sein du « monde » socialiste francophone, l'unitarisme viscéral d'un Edmond Leburton tranche avec l'engagement fédéraliste précoce d'un André Renard ou d'un François Perin. Cf. Paul DELFORGE, « Leburton Edmond », dans *EMW, op. cit.*, t. II, pp. 927-929 ; Pierre TILLY, *André Renard. Biographie*, Bruxelles, 2005 ; Jules GHEUDE, *François Perin, espoirs et désillusions d'un non-conformiste*, Liège, 1981 ; ID., *François Perin. Écrits et mémoires*, Gerpennes, 1998. De même, à l'intérieur du « monde » catholique francophone, on constate une divergence croissante entre les défenseurs de l'unité nationale et les tenants d'une autonomie wallonne. Voir, par ex., Vincent DUJARDIN et Michel DUMOULIN, *Paul van Zeeland 1893-1973*, Bruxelles, 1997, p. 246-249 ; Vincent DUJARDIN, *Pierre Harmel. Biographie*, Bruxelles, 2004, p. 386-430 ; ID., *Jean Duvieusart (1900-1977). Europe, Wallonie-Bruxelles, Léopold III*, Gerpennes, 2000, p. 149-169.

²⁵ Jusqu'en 1985 : Algemeen Christelijk Werkersverbond. Depuis 1985 : Algemeen Christelijk Werknemersverbond.

²⁶ Max Bastin (1919-1971) devient, en 1962, le directeur du Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP), constitué l'année précédente au sein de l'aile francophone du MOC-ACW. À ce titre, il est l'organisateur des Semaines sociales wallonnes, le rédacteur en chef des *Dossiers de l'action sociale catholique*, l'initiateur de l'Institut supérieur de Culture ouvrière (ISCO, 1962), de la Fondation Travail-Université (FTU, 1967), et de la Faculté ouverte de Politique économique et sociale (FOPES, 1974), créée en partenariat

et plus fermes que celles de Victor Michel²⁷ et de Jean Hallet²⁸ ; longtemps, elles ne coïncident guère avec les vues d'André Oleffe, réputé « unitariste inébranlable »²⁹.

C'est précisément au parcours de ce dernier que s'attache la présente contribution. La période envisagée s'étend de 1961 à 1972. Elle

avec l'Université catholique de Louvain après sa mort. Après les grèves de 1960-1961, il adhère à Rénovation wallonne et au Mouvement populaire wallon. Fédéraliste convaincu, il milite en faveur du rassemblement des progressistes, dès la fin des années soixante, notamment au sein du mouvement Objectif '72 Wallonie-Bruxelles (à son propos, cf. *infra*) et du Groupe Bastin-Yerna. Voir Jean NEUVILLE, « Bastin Max », dans ID. (dir.), *Dictionnaire biographique des militants du mouvement ouvrier en Belgique (=DBMMOB)*, t. I, Bruxelles, 1995, p. 76-77 ; Paul DELFORGE, « Bastin Max », dans *EMW, op. cit.*, t. I, p. 124. Sur son action, voir aussi Marie-Thérèse COENEN, « L'éducation et la formation des travailleurs adultes : un enjeu permanent », dans Jean NEUVILLE, Luc ROUSSEL, Tony DHANIS, Florence LORIAUX et Marie-Thérèse COENEN, *Le Mouvement ouvrier chrétien 1921-1996. 75 ans de lutttes*, Bruxelles, 1996, p. 139-155.

²⁷ Victor Michel (1915-1982) est successivement président national de la JOC (1940-1943), puis du Mouvement populaire des Familles (1944-1949), avant de devenir secrétaire général adjoint (1950-1960), secrétaire général (1960-1973) et président (1973-1979) du MOC francophone. Il préside la première séance de travail du deuxième congrès de Rénovation wallonne, le 13 janvier 1962, ce qui lui vaut une charge du quotidien flammingant *De Standaard*, pour « rapprochement avec des renardistes ». S'il n'apparaît plus ensuite dans les cénacles du Mouvement wallon, il défend vigoureusement les droits des francophones, tant à l'intérieur du MOC-ACW, au Comité national (1958-1964) et au Bureau national (1964-1968) du Parti social chrétien (PSC-CVP), qu'à la Commission permanente de contrôle linguistique, ce qui, en Flandre, lui vaut une réputation de « wallingant pointu ». Il terminera sa carrière comme membre du Parlement européen (1979-1982). Cf. Émilie ARNOULD et al., *Victor Michel. Fidélité et courage*, Bruxelles, 1985 ; Paul DELFORGE, « Michel Victor », dans *EMW, op. cit.*, t. II, p. 1103 ; Daniel DUSTIN, *Victor Michel. Repères biographiques*, sur le site <http://www.cpcp.be/biographies> ; Paul WYNANTS, « Michel Victor », dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. VIII, Bruxelles, 2005, p. 263-266.

²⁸ Jean Hallet (né en 1928) est attaché au service d'études du MOC-ACW (1954-1958), puis collaborateur du ministre des Communications P.-W. Segers (1958-1961). Entré en 1961 à l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes, il en est le secrétaire général adjoint (1963-1964), le secrétaire général (1964-1991), puis le président national (1991-1993). Il exercera de nombreuses autres responsabilités : vice-présidence du MOC francophone durant une vingtaine d'années, présidence du CEPSS (centre d'étude des partis sociaux chrétiens belges), présidence des conseils d'administration de la RTBF (1973-1988), de l'UCL (1982-1997), de la CGER-assurances, de l'Opération 48-81-00. À l'issue de sa carrière mutualiste, il présidera le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (1993-2002) et l'Union chrétienne des Pensionnés (1994-2003). Cf. Jean HALLET, *La mutualité en questions. Entretiens avec Benoît Grevisse*, Paris-Louvain-la-Neuve, 1992 ; entretien de J. Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

²⁹ Raymond STÉLANDRE, « Corps à corps avec le MOC pendant plus de trente ans », dans Émilie ARNOULD et al., *op. cit.*, p. 51.

commence donc avec la « grève du siècle »³⁰ et se clôture avec la fin de la carrière politique de Gaston Eyskens, artisan de la première phase de la réforme de l'État³¹. L'exposé se subdivise en trois parties de longueur inégale. Tout d'abord, je rappellerai brièvement l'itinéraire socio-professionnel d'Oleffe. Ensuite, je tenterai de situer l'intéressé sur l'échiquier politique. Enfin, j'entrerai dans le vif du sujet : l'évolution des conceptions avancées par cette grande figure du Mouvement ouvrier chrétien en matière de réformes institutionnelles.

1. Grand commis de l'État et dirigeant du « pilier » catholique

André Oleffe³² est né à Court-Saint-Étienne, le 10 mai 1914. Il décède à Ottignies, le 18 août 1975. Fils d'un ouvrier typographe devenu imprimeur indépendant, il effectue sa scolarité dans l'enseignement non confessionnel, comme boursier. En 1935, il décroche un diplôme d'ingénieur commercial à l'ULB. Issu d'un milieu non pratiquant, il adhère au libre examen durant ses études supérieures. Sa réflexion personnelle et sa rencontre avec Simone François, qu'il épouse en 1944, le conduisent à la foi chrétienne.

³⁰ Sur la grève de 1960-1961, dont il sera question par la suite, cf. Paul DELFORGE, « Grève contre la loi unique (hiver '60-'61) et Mouvement wallon », dans *EMW, op. cit.*, t. II, p. 755-759 ; René DEPPEZ, *La grande grève (décembre 1960 – janvier 1961). Ses origines, son déroulement, ses leçons*, Bruxelles, 1963 ; Valmy FÉAUX, *Cinq semaines de lutte sociale. La grève de l'hiver 1960-1961*, Bruxelles, 1963 ; Alain MEYNEN, « De grote werkstaking 1960-1961. Een inleidend overzicht van de economische en socio-politieke achtergronden van de grote werkstaking 1960-1961 », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 9, 1978, p. 481-516 ; ID., « De grote werkstaking 1960-1961. Een keerpunt in de na-oorlogse Belgische maatschappij », dans *De Nieuwe Maand*, t. 22, 1979, p. 350-371 ; Jean NEUVILLE et Jacques YERNA, *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique*, Bruxelles, 1990. Sur la reconnaissance de cet épisode comme un des « lieux de mémoire » wallons, cf. Anne ROEKENS, « Des émissions télévisées comme lieux de la mémoire wallonne ? », dans Luc COURTOIS, Jean-Pierre DELVILLE, Françoise ROSART et Guy ZELIS (dir.), *Images et paysages mentaux des 19^e et 20^e siècles, de la Wallonie à l'Outre-mer. Hommage au professeur Jean Piroette à l'occasion de son éméritat*, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 101-104.

³¹ Gaston Eyskens (1905-1988), professeur à l'Université catholique de Louvain, parlementaire et maintes fois ministre, est le chef de file des gouvernements qui dirigent la Belgique en 1949-1950, 1958-1961 et 1968-1972. Fédéraliste convaincu, il est considéré comme le pilote de la transformation de la Belgique en État « communautaire et régional », en 1970-1971. Cf. Gustaaf DURANT, *Minister van Staat Gaston Eyskens. Een biografie*, Zele, 1983 ; Jozef SMITS, « Eyskens Gaston », dans *NEVB, op. cit.*, t. I, p. 1101-1103.

³² À son propos, cf. William UGEUX, *André Oleffe ou le dialogue en circuit fermé*, Bruxelles, 1973 ; « Oleffe André », dans Helmut GAUS (dir.), *Politiek biografisch lexicon. Belgische Ministers en Staatssecretarissen 1960-1980*, Anvers, 1989, p. 833-838.

Après avoir exercé plusieurs emplois dans le secteur privé, l'enseignement et l'administration, Oleffe entre à la Commission bancaire, en 1945. Cet organisme public est chargé du contrôle des banques, des émissions de titres et de valeurs, des fonds communs de placement et des sociétés qui lancent des appels publics à l'épargne³³. Oleffe y exerce les fonctions de directeur (1945-1962), de directeur général (1962-1973), puis de président (1973-1974). Il acquiert de la sorte une compétence financière de très haut niveau, que confortent d'autres expériences : ainsi, ses participations au règlement du « contentieux belgo-congolais »³⁴, aux travaux des Commissions De Voghel³⁵ et aux activités du Conseil supérieur des Finances³⁶.

Comme président du Comité de concertation de la Politique sidérurgique³⁷ (1967-1974), Oleffe prend une part active à la rationalisation du secteur concerné, alors très éclaté, par la planification et la régulation des programmes d'investissement, en concertation avec les représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats. Durant la même période, il est une des chevilles ouvrières du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz³⁸. Ce dernier doit réorganiser la production, le transport et la commercialisation d'énergie, afin d'en contenir les coûts en faveur des consommateurs et de l'industrie. Dans cet organe, Oleffe s'oppose à des projets socialistes de nationalisation, afin de préserver l'influence des syndicats au cœur d'un secteur stratégique. Il veille aussi à concentrer un marché

³³ Guy GELDERS, « La Commission bancaire : 45 ans d'histoire de la législation financière », dans *Revue de la Banque*, t. 44, 1980, p. 51-64.

³⁴ Christian LEJEUNE, « Le contentieux financier belgo-congolais », dans *Revue belge de droit international*, 1969, n° 2, p. 535-564 ; Marcel ZIMMER, « Le contentieux belgo-congolais », dans *Reflets et perspectives de la vie économique*, t. 4, 1965, p. 27-34 ; *Le contentieux belgo-congolais (Courrier hebdomadaire du CRISP, 283)*, Bruxelles, 1965.

³⁵ Ces travaux ont trait à la structure et au fonctionnement du marché financier belge. Cf. Walter PLUYM et Olivier BOEHME, *De Nationale Bank van België 1939-1971*, t. III, *Van de golden sixties tot de val van Bretton Woods*, Bruxelles, 2005, p. 328-339 et 386-389 ; *Les travaux de la Commission De Voghel (Courrier hebdomadaire du CRISP, 403)*, Bruxelles, 1968.

³⁶ Oleffe siège, de 1967 à 1974, dans cet organe d'avis et de recommandation auprès du ministère des Finances. Cf. « Institutionele geschiedenis van de Hoge Raad van Financiën. Opdracht, samenstelling en activiteiten », dans *Documentatieblad van het Ministerie van Financiën*, sept-oct. 1996, p. 305-361.

³⁷ Marc INSTALLÉ, *L'industrie sidérurgique en Belgique (Courrier hebdomadaire du CRISP, 660-661 et 662)*, Bruxelles, 1974.

³⁸ *Comité de contrôle de l'électricité et du gaz 1955-1985. Trente années d'existence*, Bruxelles, 1985.

parcellisé et à augmenter le volume des investissements, en vue d'un passage à la production nucléaire³⁹.

C'est à ce technicien expérimenté qu'échoit, le 25 avril 1974, le portefeuille des Affaires économiques au sein du premier gouvernement Tindemans. Le ministre Oleffe attache son nom à la conclusion, puis à la dénonciation du contrat-programme avec le secteur pétrolier. Il prend également des mesures, quelquefois impopulaires, destinées à endiguer l'inflation⁴⁰. Il meurt à la tâche.

Qualifié de *veelzijdige staatsman* (homme d'État aux multiples facettes)⁴¹, Oleffe a bien d'autres cordes à son arc. L'intéressé est, en effet, un militant, puis un dirigeant du Mouvement ouvrier chrétien. À ce titre, il exerce une grande influence au sein du « pilier » catholique.

Dès avant son mariage avec Simone François, Oleffe adhère à la Jeunesse ouvrière chrétienne. Avec sa future épouse, il met sur pied un Service des Fiancés en Brabant wallon⁴². Au sortir de la JOC, il s'engage dans un nouveau mouvement apostolique de travailleurs, les Équipes populaires⁴³. Pour le compte de cette organisation, il fonde trois groupes locaux à Court-Saint-Étienne, sa commune natale, à Ottignies, où il a élu domicile, et à Limelette⁴⁴. En 1946, il se porte candidat à la présidence du MOC du Brabant wallon. Élu à l'unanimité, il coordonne les activités des organisations ouvrières chrétiennes dans l'arrondissement de Nivelles pendant quatre ans⁴⁵.

Oleffe est bientôt remarqué par August Cool⁴⁶ et par Louis Dereau⁴⁷, respectivement président et secrétaire général de la

³⁹ William UGEUX, *op. cit.*, p. 107-111.

⁴⁰ Robert VANDEPUTTE, *L'histoire économique de la Belgique 1944-1990*, Bruxelles, 1993, p. 153-154 et 199 ; *La Cité, Le Soir et La Libre Belgique*, 19 août 1975.

⁴¹ *De Standaard*, 19 août 1975.

⁴² *La Cité*, 19 août 1975.

⁴³ Sur l'histoire de ce mouvement, cf. Guy ZELIS, « Les Équipes populaires », dans Emmanuel GERARD et Paul WYNANTS (dir.), *Histoire du mouvement ouvrier chrétien en Belgique*, t. II, Louvain, 1994, p. 545-563.

⁴⁴ *La Cité*, 19 août 1975.

⁴⁵ William UGEUX, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁶ August Cool (1903-1983) est secrétaire général de la Confédération des syndicats chrétiens de 1932 à 1946, avant d'en être le président de 1946 à 1968. Il joue un rôle de premier plan dans la mise en place de la concertation sociale. Cf. Patrick PASTURE, « Redressement et expansion (1944-1960) », dans Emmanuel GERARD et Paul WYNANTS (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 268.

⁴⁷ Louis Dereau (1907-1982) est successivement propagandiste de la CSC à La Louvière (1932), propagandiste de la Centrale des Métallurgistes pour le Borinage et le Centre (1934), propagandiste national de la CSC pour la Wallonie (1938-1940). Il est

Confédération des syndicats chrétiens. Fort de ces appuis, il succède à Léon Servais⁴⁸ à la présidence de l'aile francophone du MOC-ACW, lorsque le Liégeois démissionne de cette fonction pour entrer au Parlement. D'août 1950 à septembre 1973, il exerce ce mandat avec une grande autorité.

Bien qu'il participe activement aux débats d'idées sur des questions de société⁴⁹, Oleffe n'est pas un intellectuel « à la française » : il n'incarne pas l'expression libre d'une pensée critique face à un État idéologiquement marqué, dont il pourfendrait les tares⁵⁰. À l'instar d'assez nombreux universitaires belges de son temps⁵¹, il est, au contraire, intégré à un des « piliers » qui se partagent le pouvoir, au point d'y assumer des responsabilités majeures. Toutefois, dans l'exercice de la présidence du MOC, il garde des préoccupations caractéristiques d'un intellectuel. Ainsi, il se soucie de la diffusion des vues adoptées par les organisations dont il a la charge : c'est pourquoi il est étroitement associé au lancement du quotidien *La Cité*⁵², en octobre 1950, et du mensuel *Démocratie*⁵³, à la fin de l'année 1966. Il attache également une grande attention à la formation des cadres et des militants, à la promotion de l'éducation permanente et à la démocratisation de l'enseignement, en soutenant les initiatives du Mouvement en la matière⁵⁴.

secrétaire général de la Confédération de 1946 à 1972. Cf. Jozef MAMPUYS, « Le syndicalisme chrétien », dans Emmanuel GERARD et Paul WYNANTS (dir.), *op. cit.*, t. II, p. 223.

⁴⁸ Léon Servais (1907-1975), secrétaire de la fédération liégeoise de la CSC lorsque la guerre éclate, est successivement président national du MOC (1946-1950), sénateur (1950-1974), plusieurs fois ministre (Prévoyance sociale, Emploi et Travail, 1958-1968 et 1972-1975). Il préside le Parti social chrétien de 1968 à 1972. Cf. Emmanuel GERARD, « Le MOC-ACW », dans Emmanuel GERARD et Paul WYNANTS (dir.), *op. cit.*, t. II, p. 596 ; Paul VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, Ledeberg-Gand, 1969, p. 298-299.

⁴⁹ Il est l'auteur d'articles de presse, de contributions à des revues, d'exposés à caractère technique, de conférences destinées au grand public, de leçons données aux Semaines sociales wallonnes.

⁵⁰ Michel LEYMARIE, *Les intellectuels et la politique en France*, Paris, 2001 ; Gérard LECLERC, *Sociologie des intellectuels*, Paris, 2003.

⁵¹ Marc QUAGHEBEUR et Madeleine REBÉRIUX, « Intellectuels en Belgique et en France : piliers, citoyenneté, État », dans *Le Mouvement Social*, n° 178, 1997, p. 89-115 ; Paul ARON et Marnix BEYEN, « L'histoire des intellectuels en Belgique. Spécificités locales et actualité de la recherche », dans Michel LEYMARIE et Jean-François SIRINELLI (dir.), *L'histoire des intellectuels aujourd'hui*, Paris, 2003, p. 409-425.

⁵² Sur les origines et l'évolution de ce journal, cf. René CAMPÉ, Marthe DUMON et Jean-Jacques JESPERS, *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, 1975, p. 307-327.

⁵³ Florence LORIAUX, « Chronique d'un mouvement social de 1945 à nos jours », dans Jean NEUVILLE *et al.*, *Le Mouvement...*, *op. cit.*, p. 185.

⁵⁴ À ce propos, cf. *supra*, note 26.

Dès le début de 1946, Oleffe est repéré par la direction du Parti social chrétien (PSC-CVP), qui cherche à renouveler son personnel politique. La tête de liste lui est offerte à la Chambre, dans l'arrondissement de Nivelles⁵⁵. L'intéressé décline cette proposition, arguant de « raisons familiales et personnelles »⁵⁶. Sollicité à plusieurs reprises par la suite, il n'accepte aucun mandat au Palais de la Nation : il y aurait incompatibilité avec ses fonctions à la Commission bancaire ; de plus, ajoute l'Ottintois, « je n'arrive pas à faire de la propagande personnelle »⁵⁷.

En raison de ses responsabilités de président de l'aile francophone du MOC-ACW, Oleffe n'en siège pas moins, durant de longues années, à la Commission de l'Agenda du PSC-CVP. Cet organe informel⁵⁸ réunit les dirigeants du parti et des principales organisations sociales chrétiennes. Il a pour fonction de tracer les grandes orientations politiques et de conclure des accords entre les *standen*⁵⁹. En pratique, il joue « un rôle déterminant dans l'élaboration de la stratégie d'ensemble du PSC-CVP »⁶⁰. Dans ce cercle restreint de décideurs, Oleffe côtoie toutes les personnalités éminentes du « pilier » catholique, où il se constitue des réseaux de relations et un carnet d'adresses.

L'expertise financière et l'influence politique d'Oleffe ne passent pas inaperçues dans les milieux bien informés. C'est probablement en raison de ces atouts que l'intéressé est appelé à exercer d'importantes responsabilités à l'Université catholique de Louvain, dès avant le *Walen buiten* de 1968⁶¹. En 1967, il succède à Harold d'Aspremont-Lynden

⁵⁵ « Oleffe André », dans Helmut GAUS (dir.), *op. cit.*, p. 837.

⁵⁶ *La Libre Belgique*, 19 août 1975. Il n'est pas exclu qu'Oleffe refuse, à l'époque, de choisir entre le PSC et l'Union démocratique belge, deux formations qui se disputent l'électorat proche du MOC et entre lesquelles balance le cœur de nombreux cadres du Mouvement, dans la partie francophone du pays. Sur l'UDB, cf. Wilfried BEERTEN, *Le rêve travailliste en Belgique. Histoire de l'Union Démocratique Belge*, Bruxelles, 1990.

⁵⁷ *La Libre Belgique*, 19 août 1975.

⁵⁸ À son propos, voir surtout Wouter BEKE, *De ziel van een zuil. De Christelijke Volkspartij 1945-1968*, Louvain, 2005, *passim*.

⁵⁹ Les *standen* sont des « sous-piliers » qui représentent chacun une catégorie sociale à l'intérieur du parti (les travailleurs, les agriculteurs, les classes moyennes, le patronat). Cf. Jozef SMITS, *Les standen dans les partis sociaux chrétiens (Courrier hebdomadaire du CRISP, 1134-1135)*, Bruxelles, 1986 ; ID., « De standenvertegenwoordiging in de Christelijke Volkspartij en de Parti Social Chrétien », dans *Res Publica*, t. 26, 1982, p. 73-127.

⁶⁰ Jean MEYNAUD, Jean LADRIÈRE et François PERIN (dir.), *op. cit.*, p. 58.

⁶¹ Jean-Marie LECHAT, *Naissance de Louvain-la-Neuve. Chronique d'une aventure entrepreneuriale*, Louvain-la-Neuve, 2006 ; Édouard MASSAUX, *Pour l'Université catholique de Louvain. Le « Recteur de fer » dialogue avec Omer Marchal*, Bruxelles, 1987 ;

comme conseiller du pouvoir organisateur de l'*Alma Mater*. De 1968 à 1970, il est administrateur de l'UCL et de la KUL, avant que les deux sections sortent d'indivision. De 1970 à sa mort, il préside le Conseil d'administration de l'UCL, institution à laquelle il rend des services éminents, grâce à ses contacts dans le monde des affaires et dans le sérail politique. C'est pourquoi les autorités universitaires expriment émotion et reconnaissance lorsqu'il disparaît.

2. Positionnement sur l'échiquier politique

André Oleffe est un réformiste pragmatique. Il se positionne sur l'échiquier politique en fonction de l'analyse qu'il mène du système belge de la décision et des rapports de force qui lui sont inhérents.

Selon lui, les militants et les cadres de l'aile francophone du MOC-ACW subissent une quadruple « minorisation »⁶² : comme chrétiens en Wallonie et à Bruxelles, deux régions à dominante anticléricale ; comme travailleurs insérés dans un « pilier » encore largement contrôlé, au Sud du pays, par des notables conservateurs ; comme francophones dans un État belge à suprématie néerlandophone ; comme Wallons et Bruxellois de langue française à l'intérieur d'un MOC-ACW à nette prépondérance flamande. Cette lecture de la réalité renvoie aux trois clivages qui cloisonnent la société. Comment Oleffe se situe-t-il face à eux ?

Dans les questions qui relèvent de la ligne de fracture Église-État, Oleffe opte clairement en faveur du versant confessionnel, mais en se gardant de tout cléricalisme. Il est très attaché à la liberté subsidiée, qu'il conçoit comme une garantie fondamentale pour la communauté chrétienne. C'est au nom de la liberté de conscience et afin de promouvoir une démocratisation effective de l'enseignement qu'il s'engage dans la lutte scolaire des années cinquante⁶³, par le truchement du Comité national pour la défense des libertés démocratiques⁶⁴. Toutefois, il n'hésite pas à

Michel WOITRIN, *Louvain-la-Neuve et Louvain-en-Woluwe. Le grand dessein*, Paris-Gembloux, 1987.

⁶² Cf. Patrick PASTURE, *Kerk, politiek en sociale actie. De unieke positie van de christelijke arbeidersbeweging in België 1944-1973*, Louvain-Apeldoorn, 1992, p. 74-75.

⁶³ Oleffe y voit aussi une occasion à saisir en vue de renforcer la représentation politique des travailleurs chrétiens au sein du PSC-CVP, ainsi que je l'ai montré dans « André Oleffe (1914-1975), fer de lance de la démocratie chrétienne », dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 21, 2007, p. 178-207.

⁶⁴ Jeffrey TYSENS, *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997, p. 142-147 ; Lize HAAGDORNS, « De mobilisatie van de katholieke zuil in de schoolstrijd tijdens het eerste jaar van de regering Van Acker (mei 1954-juli 1955) », dans *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. 15, 1984, p. 3-70.

prendre ses distances envers cette coupole, lorsqu'il constate que des conservateurs veulent s'en servir pour « cléricaiser » le PSC-CVP, avec le dessein d'y faire prévaloir une ligne droitière⁶⁵.

Aux yeux d'Oleffe, le clivage socio-économique possédants-travailleurs est également un référent essentiel. Keynésien⁶⁶ sans dogmatisme, le président du MOC francophone préconise une politique économique axée sur le plein emploi et sur le soutien de la demande. Il entend promouvoir aussi le partage des fruits de la croissance par la négociation collective des conditions de travail et la consolidation de la sécurité sociale. Il sait d'expérience que le progrès social a un coût, qui risque d'obérer les finances publiques, considérées alors comme un « train fou lancé dans le brouillard », selon l'expression de Pierre Harmel. Aussi élabore-t-il un projet de réforme fiscale⁶⁷ en collaboration avec Jean Hallet. Il le défend devant les instances de la CSC-ACV, du MOC-ACW, du PSC-CVP et devant un groupe de travail mixte, constitué par les syndicats chrétiens et socialistes⁶⁸.

Encore faut-il s'assurer l'appui d'une majorité politique, qui accepte de mettre en œuvre un tel programme. Oleffe n'a aucun atome crochu avec la coalition des sociaux chrétiens et des libéraux dirigée par Gaston Eyskens (6 novembre 1958 – 27 mars 1961). Aussi décline-t-il le portefeuille ministériel qui lui est offert par le Premier ministre, à l'occasion d'un remaniement gouvernemental⁶⁹. Comme d'autres, il prépare un renversement d'alliance avec les socialistes. Les convergences avec Theo Lefèvre⁷⁰, président du PSC-CVP « aux plus beaux jours de la

⁶⁵ Pierre JOYE et Rosine LEWIN, *L'Église et le mouvement ouvrier en Belgique*, Bruxelles, 1967, p. 295.

⁶⁶ Sur les caractéristiques du modèle keynésien et sur la politique socio-économique qu'il inspire en Belgique, voir Isabelle CASSIERS, Philippe DE VILLÉ et Peter SOLAR, « Economic Growth in Post-War Belgium », dans Nicholas CRAFTS et Gianni TONIOLO (dir.), *Economic Growth in Europe since 1945*, Cambridge, 1996, p. 173-209.

⁶⁷ Il s'agit d'assurer une perception plus efficace et plus équitable de l'impôt par la combinaison de trois mécanismes : la globalisation des revenus, la progressivité des taux d'imposition et le prélèvement à la source, par l'instauration d'un précompte. J. Hallet rédige le volet relatif à l'impôt des personnes. A. Oleffe prend en charge le volet relatif à l'impôt des sociétés et supervise le tout. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁶⁸ Patrick PASTURE, *Kerk...*, op. cit., p. 137 ; Wouter BEKE, op. cit., p. 321.

⁶⁹ Gaston EYSKENS, *De Memoires*, Tielt, 1993, p. 598-603.

⁷⁰ Theo Lefèvre (1914-1973), député social chrétien de l'arrondissement de Gand (1946-1971), sénateur (1971-1973), préside le PSC-CVP de 1950 à 1961. Premier ministre de 1961 à 1965, il sera ministre sans portefeuille, chargé de la Politique et de la Programmation scientifiques (1968-1973). Cf. Kris HOFLACK, *Theo Lefèvre, staatsman*, Anvers, 1989 ; ID., « Lefèvre Theo », dans *NEVB*, op. cit., t. II, p. 1818-1820.

particratie »⁷¹, sont réelles. C'est pourquoi Oleffe soutient vigoureusement le gouvernement Lefèvre-Spaak (25 avril 1961 – 24 mai 1965), dans lequel il aurait été ministre des Finances sans un veto de la fraction conservatrice du Parti social chrétien⁷². Les orientations « travaillistes » de la nouvelle coalition lui conviennent, assurément. Elles alimentent, cependant, une guerre de tranchées entre démocrates chrétiens et conservateurs, surtout au sein de l'aile francophone du PSC-CVP⁷³. À différentes reprises, en 1964-1965, le président du MOC doit monter au créneau⁷⁴, publiquement ou dans la coulisse : il s'agit de combattre le virage à droite du parti et de venir à la rescousse de candidats proches des organisations ouvrières, mis en difficulté dans certaines régions, à l'occasion d'un scrutin communal ou d'élections législatives⁷⁵.

Les conservateurs chrétiens et libéraux vouent Oleffe aux gémonies, l'accusant d'être l'inspirateur d'une « rage taxatoire » avant la lettre. Dès lors, pour l'intéressé, la seule stratégie politique envisageable est, jusqu'au début des années septante, la poursuite de coalitions avec les socialistes. Cependant, le PSB-BSP⁷⁶ n'est-il pas imbu d'une longue tradition anticléricale ? Ne manifeste-t-il pas, en Wallonie, une propension récurrente à l'hégémonisme ? Il importe, dès lors, de construire un rapport de force qui permette de peser sur ce partenaire. Symétriquement, il convient de neutraliser les tentatives des catholiques conservateurs, tentés par un renversement d'alliance avec les libéraux. Pour contraindre le PSB-BSP au respect de ses interlocuteurs, Oleffe compte sur de fortes syner-

⁷¹ Wilfried DEWACHTER, « Un projet fort, saisi entre positions de pouvoir établies et tendances nouvelles : organisation et fonctionnement du PSC-CVP de 1945 à 1968 », dans Wilfried DEWACHTER, Georges-Henri DUMONT, Michel DUMOULIN, Emmanuel GERARD, Emiel LAMBERTS, Xavier MABILLE et Mark VAN DEN WIJNGAERT, *Un parti dans l'histoire 1945-1995. 50 ans d'action du Parti social chrétien*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 182-183.

⁷² Jean NEUVILLE et Jacques YERNA, *op. cit.*, p. 129-130. Signalons que le ministre des Finances, André Dequae, fera appel à l'expérience d'Oleffe, nommé Commissaire spécial à la réforme fiscale, mais il verra son projet fortement amendé sous la pression des conservateurs. Cf. Wouter BEKE, *op. cit.*, p. 323-327.

⁷³ Paul WYNANTS, « Le "centre" : histoire et sens d'un positionnement politique pour le PSC », dans Pascal DELWIT (dir.), *Le parti social chrétien. Mutations et perspectives*, Bruxelles, 2002, p. 52-53.

⁷⁴ Joseph VERHOEVEN, *Démocratie chrétienne. Origines et perspectives*, Bruxelles, 1979, p. 87-99.

⁷⁵ Cf. *Facteurs de changements dans le monde catholique, socialiste et libéral à la veille des élections communales d'octobre 1964*, II, *Facteurs de changements observés dans le monde catholique (Courrier hebdomadaire du CRISP, 254)*, Bruxelles, 1964 ; *Les polls préparatoires aux élections législatives de mai 1965*, IV (*Courrier hebdomadaire du CRISP, 285-286*), Bruxelles, 1965.

⁷⁶ Pascal DELWIT, « L'accueil mitigé des socialistes », dans Wilfried BEERTEN *et al.*, *Le rassemblement des progressistes 1944-1976*, Bruxelles, 1999, p. 85-126.

gies avec les catholiques flamands, en particulier avec la fraction « moderniste » du Christelijke Volkspartij. Afin de compenser la faiblesse relative de la démocratie chrétienne francophone à l'intérieur du PSC-CVP, il table sur d'étroites collaborations avec l'ACW, puissant au sein de l'aile néerlandophone du parti. L'unitarisme d'Oleffe n'a donc rien de sentimental : mûrement réfléchi, il repose, en réalité, sur une sorte de théorie des contrepoids⁷⁷.

Oleffe est unitariste, sans doute, mais il ne l'est pas à tous crins : il ne met pas volontiers le genou en terre devant « les amis flamands ». Bien au contraire, si des intérêts francophones qu'il juge fondamentaux sont en cause – en particulier ceux des organisations constitutives du MOC en Wallonie et à Bruxelles – il fait preuve de fermeté, voire de pugnacité. Il en est ainsi, par exemple, lorsque les financements des Équipes populaires⁷⁸ et du quotidien *La Cité*⁷⁹ sont remis en question. Voyons à présent comment il se situe, dans le temps, à l'égard de la poussée fédéraliste.

3. Face à la réforme de l'État

La problématique communautaire n'est pas le principal centre d'intérêt d'André Oleffe. Ce dernier y voit un danger, de nature à miner le front démocrate chrétien qu'il juge indispensable au double plan des clivages Église-État et possédants-travailleurs. Dès le début des années soixante, toutefois, la question des réformes institutionnelles ne peut plus être éludée, en raison de la montée des revendications flamandes et du déclin économique de la Wallonie⁸⁰. Comment Oleffe appréhende-t-il ces données nouvelles ? Ses positions sont-elles indiscutées à l'intérieur du MOC francophone et de ses organisations constitutives ? Sont-elles inébranlables dans le temps ? Telles sont les interrogations auxquelles nous tenterons de répondre dans la suite de cette contribution⁸¹.

⁷⁷ Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

⁷⁸ Louis PRENEEL, « Het ACW en het MOC op gescheiden wegen », dans Emmanuel GERARD (dir.), *De kracht van een overtuiging. 60 jaar ACW (1921-1981)*, Zele, 1981, p. 279-280.

⁷⁹ William UGEUX, *op. cit.*, p. 65-67.

⁸⁰ Michel QUÉVIT, *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, 1978.

⁸¹ Pour une analyse plus détaillée de ces questions, voir Paul WYNANTS, *André Oleffe et le fédéralisme : du rejet à l'acceptation résignée (1961-1972)* (*Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1954), Bruxelles, 2007, p. 5-52.

3.1. Le rejet du fédéralisme (1961-1963)

Face au projet de « loi unique » déposé par le gouvernement Eyskens, les organisations syndicales adoptent des stratégies divergentes. Majoritaire au Nord du pays, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC-ACV)⁸² privilégie la négociation avec l'exécutif, non sans agiter la menace – annihilée par une intervention publique du cardinal Van Roey – de « recourir aux moyens efficaces qui s'imposeraient, en cas d'échec des tractations ». Majoritaire au Sud du royaume, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB-ABVV), soutenue par l'Action commune socialiste, multiplie les grèves et les manifestations. Lorsque le conflit social enfle, la CSC-ACV dénonce « un mouvement révolutionnaire provoqué par un parti politique qui veut désorganiser le fonctionnement normal de nos institutions ». Sur le terrain, cependant, malgré les mots d'ordre donnés en sens contraire, des travailleurs chrétiens prennent part à des actions aux côtés des socialistes. Des fédérations wallonnes de la CSC n'exécutent pas rigoureusement les consignes de la direction nationale, voire les contournent. Liège et Charleroi paient même des indemnités de grève. Bref, une des principales composantes du MOC-ACW n'échappe pas à la division⁸³. Tel est le premier élément à garder à l'esprit pour comprendre la prise de position d'Oleffe à l'égard du fédéralisme, en 1961. Le second fait suite à la « grève du siècle », finalement perdue par ses initiateurs : c'est la création, au printemps 1961, du Mouvement populaire wallon (MPW)⁸⁴ par André Renard⁸⁵, en vue d'infléchir la ligne du Parti socialiste belge dans un sens fédéraliste.

⁸² Sur les positions de la CSC-ACV durant cette période critique, cf. les documents publiés sous le titre « Le mouvement syndical chrétien, la "loi unique" et les grèves insurrectionnelles », dans *Dossiers de l'action sociale catholique (=DASC)*, t. 38, février 1961, p. 151-163. Les citations reprises *infra* sont tirées de ces documents.

⁸³ Patrick PASTURE, *Kerk...*, *op. cit.*, p. 290.

⁸⁴ Sur cette organisation, voir Paul DELFORGE, « Mouvement populaire wallon », dans *EMW*, *op. cit.*, t. II, p. 1133-1155 ; Maurice-Pierre HERREMANS, *Le Mouvement populaire wallon (Courrier hebdomadaire du CRISP, 275)*, Bruxelles, 1965.

⁸⁵ André Renard (1911-1962), est responsable de la Fédération liégeoise des Métallurgistes et cofondateur, à la fin de l'occupation, du Mouvement syndical unifié, intégré à la Fédération générale du travail de Belgique en 1945. Il devient secrétaire national de la Fédération des Métallurgistes (1945), secrétaire national de la FGTB (1946-1948, 1949-1953), secrétaire général adjoint de cette même FGTB (depuis 1953), tout en dirigeant le quotidien *La Wallonie* (à partir de 1951-1952) et l'hebdomadaire *Combat* (depuis 1961). Syndicaliste de choc, partisan de l'action directe, du fédéralisme et des réformes de structure, il est le principal leader de la grève de l'hiver 1960-1961. En 1961, il démissionne de ses mandats syndicaux pour lancer le Mouvement populaire wallon, dont il est le premier président. Cf. Pierre TILLY, *op. cit.* ; Paul DELFORGE, « Renard André », dans *EMW*, *op. cit.*, t. III, p. 1380-1387.

Lors du XX^e congrès du MOC-ACW, tenu en juin 1961, les francophones, toujours sous le coup des grèves et de la création du MPW, obtiennent la convocation de deux congrès séparés (wallon et flamand) à l'automne suivant⁸⁶. Réuni à Namur, le 16 septembre 1961, le congrès wallon⁸⁷ examine les problèmes socio-économiques et démographiques de la région. Il scrute aussi la question, plus globale, des relations entre francophones et néerlandophones. Dans son allocution introductive⁸⁸, Oleffe verrouille la discussion : en aucune façon, il ne s'agit, dit-il, de suivre la voie préconisée par « les excités du fédéralisme », mais bien de dresser un inventaire des « remèdes positifs » à apporter aux maux de la Wallonie, avant de rechercher « un terrain d'entente avec les amis flamands ».

Le schéma institutionnel préconisé par la direction du MOC⁸⁹ prévoit une décentralisation et une déconcentration, à organiser par transfert de compétences limitées vers les provinces et vers des interprovinciales, qui pourraient transcender la frontière linguistique. « La réforme de l'État dans un sens fédéral » réclamée par la fédération de Charleroi est catégoriquement repoussée. La déclaration finale soumise aux congressistes exclut même toute révision de la Constitution, jugée « aléatoire et dangereuse ». C'est pourquoi les Bruxellois et les Carolorégiens ne peuvent y souscrire, tandis que les Liégeois l'adoptent avec des réticences⁹⁰.

Dans son discours de clôture⁹¹, Oleffe rejette toute dynamique centrifuge, en prenant le renardisme pour cible. Il attaque de front les fédéralistes, assimilés à des séparatistes. Il dénonce les objectifs « sécessionnistes » du Mouvement populaire wallon, affirmant l'incompatibilité entre l'adhésion à cette organisation et l'appartenance aux composantes du MOC⁹². Il fustige l'attitude d'André Renard, accusé de préparer, par la

⁸⁶ « Les résolutions du XX^e congrès national du MOC », dans *DASC*, t. 38, juillet-août 1961, p. 290.

⁸⁷ Non statutaire, l'assemblée ne peut adopter de résolutions engageant l'ensemble du Mouvement ouvrier chrétien belge.

⁸⁸ André OLEFFE, « Le congrès wallon du MOC. Introduction », dans *DASC*, t. 38, octobre 1961, p. 644-646.

⁸⁹ « Déclaration du congrès wallon du MOC, Namur, 16-9-1961 », *ibid.*, p. 702-706.

⁹⁰ Robert MOREAU, *Combat syndical et conscience wallonne. Du syndicalisme clandestin au Mouvement populaire wallon 1943-1963*, Liège-Bruxelles-Mont-sur-Marchienne, 1984, p. 278 ; Jean NEUVILLE et Jacques YERNA, *op. cit.*, p. 57-58.

⁹¹ André OLEFFE, « Du travail et de la liberté. Discours de clôture », dans *DASC*, t. 38, octobre 1961, p. 687-692.

⁹² Deux semaines après le congrès wallon du MOC, Louis Dereau établira à son tour une incompatibilité entre l'appartenance à la CSC et l'affiliation à des organisations « menaçant l'unité nationale », dont le MPW. Cf. Patrick PASTURE, *Kerk...*, *op. cit.*, p. 292.

violence, l'installation en Wallonie d'un collectivisme autoritaire à la mode titiste.

L'aile néerlandophone du MOC-ACW tient un langage nettement plus radical à Bruxelles, le 30 septembre 1961⁹³. Ses dirigeants revendiquent fièrement l'appartenance de leur Mouvement au *Vlaamse Beweging*. Dénonçant l'impérialisme linguistique, ils en appellent au regroupement de « toutes les forces flamandes », sans lancer d'exclusive à l'égard de la Volksunie. L'ACW dresse une longue liste de revendications⁹⁴, dont certaines suggèrent le ralliement à un modèle semi-fédéral⁹⁵ : il demande notamment la création d'un Conseil culturel, d'un Conseil économique et de sociétés régionales d'investissement, qui prendraient à cœur les intérêts flamands.

Les déclarations adoptées par les deux congrès sont inconciliables. La recherche d'un compromis est vouée à l'échec⁹⁶. Oleffe ne change pas de cap pour autant : il persévère dans la même voie.

Au début de l'année 1963, il expose, en effet, ses objections envers le fédéralisme économique et social⁹⁷, en distinguant deux scénarios : le fédéralisme introduit pacifiquement, sans « empreinte marxiste », et le fédéralisme instauré par l'action révolutionnaire, avec « emprise socialiste brutale ».

Même dans le premier scénario, écrit le président du MOC, le fédéralisme serait source de « risques et difficultés », pour différentes raisons : les inévitables perturbations causées par la rupture de la solidarité avec la Flandre, la remise en question de la programmation économique et sociale mise en œuvre à l'échelle du pays, l'isolement de la Wallonie, excessivement dépendante de ses exportations, l'affaiblissement de Bruxelles, privée de son rôle de centre national et d'attrait international. Au vu des maigres compétences qu'il envisage de laisser à l'État, on peut se demander si Oleffe n'assimile pas le fédéralisme au confédéralisme.

⁹³ « De Vlaams-Waalse verhoudingen », dans *Documentatie. Bijvoegsel aan De Gids op maatschappelijk gebied*, t. 16, octobre 1961, p. 45-60.

⁹⁴ Fixation définitive de la frontière linguistique, limitation de l'agglomération bruxelloise à dix-neuf communes, appartenance de la périphérie à la Flandre, dédoublement des ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, adaptation du nombre de sièges parlementaires à l'évolution de la population sans garantie pour les francophones, etc.

⁹⁵ L'ACW déclare qu'il n'est « ni partisan, ni adversaire du fédéralisme ».

⁹⁶ Patrick PASTURE, *Kerk...*, *op. cit.*, p. 293.

⁹⁷ André OLEFFE, « Perspectives du fédéralisme économique », dans *DASC*, t. 40, février 1963, p. 81-88. Cet article est publié dans le cadre d'une série de contributions consacrée à « la crise belge ».

Le second scénario est prêté au MPW. Une « orientation socialiste agressive » entraînerait la cessation des investissements industriels et la fuite des capitaux. *In fine*, le gouvernement wallon se trouverait placé devant une alternative : soit faire marche arrière, en payant un prix politique élevé aux Flamands, soit radicaliser ses positions, ce qui conduirait au collectivisme.

Oleffe conclut : le fédéralisme exposerait la Wallonie « à des risques bien plus grands que ceux qui pèsent sur la Belgique unitaire ». Il plaide en faveur de « solutions institutionnelles appropriées à la nature et à l'ampleur des problèmes », qu'il s'efforce de préciser au cours des mois suivants, dans un plan auquel son nom est attaché.

3.2. Pour une réforme de l'État sans fédéralisme (1963-1965)

En juin 1963, le MOC et l'ACW entrent en conflit à propos de certaines dispositions de la législation linguistique et de l'adaptation du nombre de sièges au Parlement, que les néerlandophones refusent de coupler à l'octroi de garanties aux francophones. La direction du Mouvement interdit la publication de prises de position séparées. Néanmoins, elle décide la tenue à l'automne de journées d'études distinctes, pour les ailes wallonne et flamande⁹⁸. La journée d'études wallonne se tient à Namur, le 26 octobre 1963. Ses travaux sont préparés par une commission dans laquelle s'active un proche collaborateur d'Oleffe, chargé de débayer le terrain⁹⁹.

La commission¹⁰⁰ écarte trois « solutions extrêmes » en matière de réforme des institutions : le séparatisme, le scénario « Wallonie, région d'Europe » et le rattachement du Sud du pays à la France. Elle ne retient pas non plus trois alternatives, jugées dangereuses ou impraticables : la cogestion paritaire d'un État unitaire, le fédéralisme dualiste et le provincialisme pur et simple. Encore faut-il trouver « un point d'équilibre » (...) entre le Charybde d'un quasi-État wallon et le Scylla d'un provincialisme exagéré et à peine coordonné ».

Tel est l'objectif assigné au plan Oleffe, présenté le 26 octobre, mais non publié en raison des oppositions qu'il suscite. On en connaît

⁹⁸ Patrick PASTURE, « L'État-providence 1960-1973 », dans Emmanuel GERARD et Paul WYNANTS (dir.), *op. cit.*, t. I, p. 312.

⁹⁹ Il s'agit de Jean-François Dechamps, docteur en droit, attaché au service d'études du MOC, expert en questions institutionnelles. L'intéressé deviendra plus tard chef de cabinet adjoint du Premier ministre Leo Tindemans.

¹⁰⁰ Jean-François DECHAMPS, « Le problème institutionnel belge : les questions préalables », dans *DASC*, t. 40, septembre 1963, p. 589-598.

cependant les contours à partir de l'épure préparée à l'intention du président du MOC¹⁰¹. Récusant toute véritable autonomie régionale, le document vise toujours une décentralisation et une déconcentration. Celles-ci s'appuieraient sur un renforcement de l'autonomie des provinces, dont les institutions seraient démocratisées. Elles passeraient aussi par la création éventuelle d'interprovinciales, gérant par délégation des matières d'intérêt commun, avec maintien d'une tutelle exercée par un État central renforcé. Au sein de ce dernier, des garanties seraient données à la minorité wallonne, sous la forme d'une répartition paritaire de ministères-clés¹⁰² et de l'introduction d'un vote à majorité spéciale pour des matières réservées, comme les compromis linguistiques ou certains lois-programmes.

Nettement moins radical que la déclaration de l'ACW sur le même sujet (30 novembre 1963)¹⁰³, le plan Oleffe essuie deux salves de critiques. La première émane de la frange fédéraliste du MOC qui – fédération de Charleroi en tête – l'assimile à « un cachet d'aspirine » : cette « formule d'unitarisme légèrement teintée d'interprovincialisme » reviendrait à « organiser la dispersion wallonne » face à « un pouvoir central flamandisé »¹⁰⁴. La seconde vague de reproches émane de catholiques très unitaristes. Elle se focalise sur une composante bien précise du plan : la politique d'essaimage universitaire. Dans la foulée d'un discours qu'il a tenu à Louvain, le 23 juin 1963¹⁰⁵, Oleffe préconise, en effet, l'installation d'un second campus de l'UCL en Brabant wallon, tout en excluant la scission de l'institution. Il n'en faut pas davantage pour que d'aucuns l'assimilent abusivement au camp des « déménageurs »¹⁰⁶.

¹⁰¹ Jean-François DECHAMPS, « Un projet de réformes institutionnelles », dans *DASC*, t. 40, novembre 1963, p. 754-780.

¹⁰² Affaires économiques/Finances, Communications/Travaux publics, Travail/Prévoyance sociale, etc.

¹⁰³ L' ACW s'en tient aux revendications signalées *supra* (voir note 94). Cf. Patrick PASTURE, *Kerk...*, *op. cit.*, p. 296.

¹⁰⁴ Édith PIRSON, *Histoire du Mouvement ouvrier chrétien à Charleroi 1886-1990*, Charleroi-Bruxelles, 1995, p. 132-133.

¹⁰⁵ Oleffe y souhaitait que « les structures universitaires et les programmes d'études soient adaptés aux problèmes de la promotion globale d'un peuple ». Ce plaidoyer a débouché sur la création d'un éphémère Centre universitaire d'études wallonnes, visant à « rendre la communauté wallonne plus consciente et mieux organisée » et à « engager la responsabilité des universitaires dans la promotion de leur communauté ». Cf. Micheline LIBON, « Centre universitaire d'études wallonnes », dans *EMW*, *op. cit.*, t. I, p. 244.

¹⁰⁶ Voir, par exemple, les réactions négatives du prorecteur Édouard Massaux et de l'ancien ministre social chrétien Pierre Harmel. Cf. Édouard MASSAUX, *op. cit.*, p. 191 ; Vincent DUJARDIN, *Pierre Harmel...*, *op. cit.*, p. 414-415.

3.3. *Opposition interne à l'unitarisme*

À l'intérieur du MOC francophone se constitue un courant régionaliste, puis fédéraliste, qui résiste à « l'unitarisme teinté d'interprovincialisme » promu par Oleffe. Il évolue dans le sillage de Rénovation wallonne¹⁰⁷, une organisation d'inspiration catholique de plus en plus gagnée à la perspective de l'autonomie régionale¹⁰⁸. Combien de cadres et de militants cette mouvance rassemble-t-elle ? À en croire deux anciens dirigeants du MOC¹⁰⁹, il existerait, dans le réseau des organisations ouvrières chrétiennes francophones, une gradation de positions favorables à Rénovation wallonne, allant des simples sympathisants jusqu'aux fédéralistes purs et durs. À des moments de vive tension communautaire, le tout pourrait représenter une fraction assez importante (près de la moitié ?) des militants du MOC wallon, avec des concentrations assez fortes dans le sillon industriel, particulièrement dans les fédérations de Charleroi, Mons et Liège.

Seule une petite minorité figure, à proprement parler, parmi les cadres de Rénovation wallonne, en siégeant dans ses instances dirigeantes, ses comités régionaux, ses délégations officielles ou ses commissions de travail¹¹⁰. C'est probablement l'arbre, qui cache la forêt : il s'agit, en effet, de « leaders d'opinion » qui, le plus souvent, bénéficient d'appuis solides à la base. Outre Max Bastin¹¹¹, Jean Bouhy¹¹² et Hubert Dewez¹¹³, on trouve parmi eux trois secrétaires régionaux du MOC, influents dans leur

¹⁰⁷ Sur l'histoire de ce mouvement, cf. Robert ROYER, *Histoire de Rénovation wallonne*, Bruxelles, 1973 ; Micheline LIBON, « Rénovation wallonne », dans *EMW*, *op. cit.*, t. III, p. 1393-1398.

¹⁰⁸ Et ce même si le terme de fédéralisme n'est pas utilisé afin d'éviter les polémiques, alors que « certaines des solutions qu'elle défend sont clairement fédéralistes ». Cf. Paul DELFORGE, *Un siècle de projets fédéralistes pour la Wallonie 1905-2005*, Charleroi, 2005, p. 122-124.

¹⁰⁹ Entretiens de Jeanine Wynants-Kemps et de Jean Hallet avec l'auteur, 23 septembre 2006 et 24 février 2007.

¹¹⁰ Nous avons dénombré une trentaine de personnes correspondant à ces critères, signalées par Robert ROYER, *op. cit.*, *passim*, et *EMW*, *op. cit.*, *passim*.

¹¹¹ Sur Max Bastin, cf. *supra*, note 26.

¹¹² Jean Bouhy (1917-1969) est président national des Équipes populaires de 1956 à 1964. Cf. Guy ZELIS, *op. cit.*, p. 559 ; Jean NEUVILLE, « Bouhy Jean », dans *DBMMOB*, *op. cit.*, t. I, p. 184.

¹¹³ Hubert Dewez (1914-1998) est permanent national de la CSC en charge de la formation et rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Au Travail*. Il signe ses travaux d'histoire ouvrière du pseudonyme de Jean Neuville. Cf. Paul DELFORGE, « Dewez Hubert », dans *EMW*, *op. cit.*, t. I, p. 500.

fédération : Louis Boulvin à Mons¹¹⁴, Germain Cappellemans à Charleroi¹¹⁵ et Jean Verjans à Liège¹¹⁶. S'y ajoutent dix-sept propagandistes et permanents syndicaux actifs, pour la plupart, dans les provinces de Liège et de Hainaut¹¹⁷. Les responsabilités exercées à Rénovation wallonne par des cadres du MOC et de ses organisations constitutives ne sont pas négligeables. Au sommet, on relève ainsi trois vice-présidents¹¹⁸, un secrétaire général¹¹⁹, dix membres du comité exécutif et du bureau national. Les animateurs d'organes régionaux¹²⁰ sont au nombre de vingt-neuf.

Des membres du même noyau se signalent par d'autres initiatives. Ils figurent parmi les initiateurs de l'interpellation lancée par une centaine de cadres du MOC au PSC-CVP, en décembre 1963, pour rejeter les options « étroitement provincialistes » de ce parti et réclamer la mise en place de véritables institutions wallonnes¹²¹. La plupart d'entre eux sont pressentis, en 1964, pour faire partie d'un comité d'action travailliste, à constituer par Rénovation wallonne avec le MPW, en vue d'un rapprochement entre les deux mouvements¹²². Avec d'autres¹²³, ils marquent publiquement leurs distances à l'égard du *Manifeste des organisations chrétiennes* de soutien au PSC-CVP, signé à titre personnel par André Oleffe, huit jours avant les élections du 23 mai 1965¹²⁴. Dans cette même

¹¹⁴ Sur Louis Boulvin (né en 1921), cf. Paul DELFORGE, « Boulvin Louis », dans *EMW, op. cit.*, t. I, p. 180 ; Jean NEUVILLE, « Boulvin Louis », dans *DBMMOB, op. cit.*, t. I, p. 187.

¹¹⁵ Sur Germain Cappellemans (1925-2006), cf. Paul DELFORGE, « Cappellemans Germain », dans *EMW, op. cit.*, t. I, p. 228-229.

¹¹⁶ Sur Jean Verjans (né en 1926), cf. Paul DELFORGE, « Verjans Jean », dans *EMW, op. cit.*, t. III, p. 1599-1600.

¹¹⁷ Dont Alfred Califice, permanent fédéral de la CSC de Charleroi, député PSC depuis 1965 et futur ministre. Sur Alfred Califice (1916-1999), cf. Paul DELFORGE, « Califice Alfred », dans *EMW, op. cit.*, t. I, p. 223-224.

¹¹⁸ Outre Louis Boulvin (vice-président en 1967), il s'agit de Joseph Bercy (1962-1965) et de Ferdinand Pauss (1961-1964). Sur J. Bercy (1921-1966), président du MOC de Charleroi, cf. Paul DELFORGE, « Bercy Joseph », dans *EMW, op. cit.*, t. I, p. 142 ; Jean NEUVILLE, « Bercy Joseph », dans *DBMMOB, op. cit.*, t. I, p. 103. Sur F. Pauss (1925-1972), secrétaire général adjoint de la Centrale nationale des Employés de la CSC, cf. Paul DELFORGE, « Pauss Ferdinand », dans *EMW, op. cit.*, t. III, p. 1246.

¹¹⁹ Germain Cappellemans (1973), déjà cité.

¹²⁰ Présidents, vice-présidents, secrétaires, trésoriers...

¹²¹ Paul DELFORGE, « Boulvin Louis », *op. cit.*, p. 180.

¹²² Robert ROYER, *op. cit.*, p. 43. La tentative dont il s'agit n'aboutit pas.

¹²³ Dont des membres d'organisations apostoliques, comme la JOC et les Équipes populaires, qui refusent par principe toute identification à une formation politique.

¹²⁴ *Structures et évolution du « monde catholique » en Belgique*, II (*Courrier hebdomadaire du CRISP*, 353), Bruxelles, 1967, p. 45-46.

orbite gravitent des intellectuels proches du MOC¹²⁵ amenés, eux aussi, à se démarquer des positions unitaristes du président national.

Le diagnostic formulé en 1966 par Vincent Goffart sur la démocratie chrétienne wallonne¹²⁶ nous paraît pertinent. Dans ses rangs, la conscience régionale s'affirme, mais à des rythmes différents selon les zones géographiques. Rénovation wallonne « touche, un peu partout, des cadres et des dirigeants, mais cela ne paraît pas faire grand monde en définitive ». Toutefois, ce mouvement pourrait encore progresser de manière souterraine ou par capillarité, au point de provoquer un changement dans les mentalités. C'est là, on le verra, une anticipation assez correcte de la suite des événements.

3.4. Le plan Oleffe remanié et contesté (1966-1968)

Au cours de l'année 1966, le climat communautaire se détériore sous l'influence de « l'affaire de Louvain »¹²⁷. Le MOC-ACW ne peut se soustraire à ces remous, puisque plusieurs de ses chefs de file figurent parmi les conseillers laïcs et les curateurs de l'UCL nommés par l'évêque¹²⁸. C'est dans un climat lourd que le MOC tient une nouvelle journée d'études wallonne, le 27 novembre 1966.

Une version remaniée du plan Oleffe y est présentée¹²⁹. L'option « provincialiste » s'y retrouve confirmée, mais avec six inflexions signi-

¹²⁵ Parmi eux, signalons Yves de Wasseige, né en 1926, futur chef de cabinet d'Oleffe aux Affaires économiques (à son propos, cf. Paul DELFORGE, « de Wasseige Yves », dans *EMW, op. cit.*, t. I, p. 499-500), ainsi que François Martou, né en 1943, assistant à l'UCL, futur président du MOC (1985-2006), alors considéré par Oleffe « comme un mauvais diable qui manipule Cappellemans ». Cf. Paul PIRET, *François Martou. Demain il fera jour...*, Charleroi, 2006, p. 29 ; Paul DELFORGE, « Martou François », dans *EMW, op. cit.*, t. II, p. 1080.

¹²⁶ Vincent GOFFART, « La démocratie chrétienne en Wallonie », dans *La Revue Nouvelle*, t. 22, 1966, p. 113-139.

¹²⁷ Nous n'en rappellerons pas ici les développements. Une fois pour toutes, nous renvoyons aux travaux existants (dont le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 173, 178, 266-267, 287, 333-334, 394, 398, Bruxelles, 1962-1968), plus particulièrement à Willy JONCKHEERE et Herman TODTS, *Leuven Vlaams. Splitsingsgeschiedenis van de Katholieke Universiteit Leuven*, Louvain, 1979 ; Christian LAPORTE, *L'affaire de Louvain 1960-1968*, Bruxelles, 1999 ; Jean-Marie LECHAT, *op. cit.* Ces publications évoquent à suffisance le rôle joué par Oleffe et par d'autres dirigeants du MOC-ACW lors des différentes tentatives de résolution du contentieux, puis dans l'issue finale du dossier.

¹²⁸ Outre Oleffe (à partir de 1967), il s'agit de Willy D'Havé, président de l'ACW (conseiller), d'August Cool, président de la CSC-ACV (curateur) et de Jean Hallet, secrétaire général des mutuelles chrétiennes (curateur).

¹²⁹ « Propositions d'orientations pour une politique de renouveau économique et social de la Wallonie », dans *DASC*, t. 43, décembre 1966, p. 825-826.

ficatives. *Primo*, la parité entre francophones et néerlandophones est revendiquée dans tous les centres de décision de l'État. *Secundo*, il n'est plus question de créer des interprovinciales chevauchant, le cas échéant, la frontière linguistique, mais une seule interprovinciale wallonne, appelée à devenir un pôle de cohésion des forces vives régionales. *Tertio*, il importe de créer ou de renforcer des institutions propres aux francophones et aux Wallons : installation d'un comité de parlementaires (nationaux) élus au Sud du pays et dans la capitale, extension du champ d'action du Conseil économique wallon. *Quarto*, pour Bruxelles est réclamée l'élaboration d'un statut démocratique, respectueux des deux cultures qui y coexistent et de nature à garantir son développement économique. *Quinto*, le Brabant wallon et le Brabant flamand devraient être reconnus comme « régions économiques distinctes l'une de l'autre ». *Sexto*, Oleffe précise sa position relative à un essaimage de l'UCL en Brabant wallon¹³⁰ : la création d'un second campus à Ottignies n'impliquerait aucune renonciation aux « droits séculaires des francophones à Louvain », d'autant que l'installation complète de la section française en Wallonie est alors considérée comme financièrement et politiquement irréalisable.

Bref, le modèle institutionnel prôné par le président du MOC met, plus que par le passé, l'accent sur l'unité de la Wallonie et des francophones de Belgique. Il est cependant accueilli fraîchement par la tendance fédéraliste, qui lui adresse trois reproches : une conception très minimaliste de l'autonomie à reconnaître aux régions, l'affaiblissement de la cohésion wallonne qu'engendrerait un renforcement des prérogatives provinciales, ainsi que la modicité des pouvoirs à conférer à l'interprovinciale¹³¹. La direction du Mouvement cherche encore, à la fin de 1967, à légitimer la nouvelle version du plan Oleffe, en lui conférant une portée stratégique¹³², mais elle ne convainc pas les opposants, plus résolus que jamais à camper sur leurs positions.

¹³⁰ « Extraits des débats à la journée d'études », dans *Démocratie*, n° de lancement, décembre 1966, p. 5.

¹³¹ Les positions en présence sont résumées par Victor MICHEL, « Le temps de l'action », *ibid.*, p. 3. Pour la première fois, la presse du Mouvement reconnaît l'existence de « tensions » et de « divergences internes » sur « le degré d'institutionnalisation des communautés dans le cadre de l'État belge ». Cf. Max BASTIN, « Le programme d'action wallonne », dans *DASC*, t. 43, décembre 1966, p. 811.

¹³² Tel qu'il a été amendé, ce plan Oleffe constituerait un schéma institutionnel intermédiaire entre le « provincialisme » du PSC-CVP et le « pré-fédéralisme » du PSB wallon, de nature à rapprocher ces deux formations. Cf. Max BASTIN, « Les interprovinciales à l'ordre du jour ! », dans *Démocratie*, t. 1, octobre 1967, p. 1-2 ; Jean-François DECHAMPS, « Après le Congrès des socialistes wallons », *ibid.*, décembre 1967, p. 1. Sur les positions arrêtées par les socialistes wallons lors de leurs congrès de Tournai (mars 1967) et de

3.5. *Le plan Oleffe dépassé (1968)*

La crise de Louvain entre dans une phase décisive après la publication (15 janvier 1968), par les autorités de la section française, de leur plan d'expansion en dehors de la cité brabançonne, dans laquelle elles maintiendraient leur siège principal et une institution d'enseignement complète, à l'exclusion d'une faculté de médecine. L'impasse devient totale au conseil d'administration de l'Université. Oleffe fait partie du quintette chargé d'une mission de bons offices, en vue de renouer le dialogue entre les deux sections, mais il est sans illusion sur les chances de l'opération¹³³, effectivement vouée à l'échec. Ce denier entraîne la chute du gouvernement Vanden Boeynants. Le 24 juin 1968, la déclaration gouvernementale du cabinet Eyskens prévoit le « déménagement » de la section française en Wallonie. Le divorce entre UCL et KUL est consommé le 6 juillet de la même année. Il est entériné officiellement par la suite.

Jusqu'à ce que l'UCL et la KUL reçoivent des personnalités juridiques distinctes (1^{er} juillet 1970), les deux institutions sont coiffées d'un unique conseil d'administration, chargé d'assurer l'équilibre budgétaire et la gestion du patrimoine commun. Oleffe fait partie de cet organe. Sa stratégie consiste à maintenir, le plus longtemps possible, un cordon ombilical entre les entités, afin de s'en servir pour décrocher un résultat qu'il jugeait précédemment hors d'atteinte : l'obtention des moyens financiers requis pour le transfert, intégral et à des conditions décentes, de la section française en Wallonie. La réalisation de cet objectif, prioritaire à ses yeux, suppose des tractations délicates avec des interlocuteurs flamands¹³⁴. Soucieux de ne pas jeter de l'huile sur le feu communautaire¹³⁵, le président du MOC s'abstient désormais de toute prise de position publique sur les questions institutionnelles. En ces matières, il laisse le champ libre à d'autres dirigeants du Mouvement, en particulier à Victor Michel et à Max Bastin.

Verviers (novembre 1967), voir Freddy JORIS, *op. cit.*, p. 156-157 ; *Les congrès socialistes wallons (Courrier hebdomadaire du CRISP, 391)*, Bruxelles, 1968.

¹³³ Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹³⁴ Oleffe jouit d'un grand crédit auprès de Mgr De Smedt, évêque de Bruges, de Jos De Saeger, ministre des Travaux publics, et de Robert Houben, dernier président du PSC-CVP unitaire. Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

¹³⁵ Il souligne, à plusieurs reprises, la nécessité de maintenir « un climat de compréhension mutuelle et de confiance » avec les négociateurs néerlandophones. Cf. Willy JONCKHEERE et Herman TODTS, *op. cit.*, p. 327 et 337.

Plus fermes dans leurs convictions wallonnes qu'Oleffe, ces derniers sont rapidement happés par la spirale des événements : de fil en aiguille, ils sont amenés à adopter des postures politiques qui vont bien au-delà du plan concocté par leur président. Ainsi, dès le 4 février 1968, Bastin s'efforce de dissiper les illusions de la tendance unitariste, encore bien présente au MOC : « Le fait de l'existence de la nation flamande, au sein de l'État belge, ne peut pas être éludé (...). C'est sans conteste le problème global de l'avenir de l'État belge, de sa structure, des relations entre les communautés qui est posé (...). On ne peut esquiver la nécessité des réformes institutionnelles, qui offriront à l'indispensable solidarité wallonne et francophone un cadre nécessaire »¹³⁶. Peu après, le même Bastin publie une ébauche de programme institutionnel du MOC, qui complète la seconde version du plan Oleffe sur les problèmes épineux de la frontière linguistique, de Bruxelles et de sa périphérie¹³⁷. Au même moment, quatre secrétaires régionaux du Mouvement – Louis Boulvin, Germain Cappelman, Jean Verjans et André Tilquin¹³⁸ – font paraître, dans l'organe de Rénovation wallonne, une lettre ouverte retentissante¹³⁹. Selon eux, le peuple flamand « poursuit un monologue triomphaliste, envahissant et, de surcroît, provoquant ». Tout dialogue avec pareil interlocuteur, renoué dans un cadre unitaire, serait peine perdue. Qu'on la nomme fédéralisme ou non, la démarche qui s'impose sans tarder consiste à « déterminer ce qui sera du ressort du pouvoir central (...) et du ressort communautaire ».

La crise de Louvain dresse l'une contre l'autre les deux ailes du Parti social chrétien. Le 21 février 1968, Albert Parisi, président de l'aile francophone, annonce le « distanciellement » du PSC à l'égard du CVP. Le 31 mars, sa formation se présente effectivement devant le corps électoral avec un programme propre et un numéro national spécifique¹⁴⁰.

¹³⁶ Max BASTIN, « Louvain et la Belgique », dans *DASC*, t. 45, février 1968, p. 97-101.

¹³⁷ « Éléments pour un programme politique démocrate chrétien wallon », dans *Démocratie*, t. 2, février 1968, p. 6. Bastin y préconise, notamment, la révision des limites de l'agglomération bruxelloise et du tracé de la frontière linguistique selon le vœu des populations, l'élaboration d'un statut de la capitale par ses habitants, ainsi que le respect de la liberté du père de famille en matière de choix des langues dans l'enseignement.

¹³⁸ Futur parlementaire PSC (1974-1988) et futur président de la Démocratie chrétienne (1977), André Tilquin est alors secrétaire régional du MOC de Namur. Il est, semble-t-il, simple sympathisant de Rénovation wallonne. Cf. Renée DRESSE, *L'Illon. Histoire du Mouvement ouvrier chrétien à Namur (1850-1980)*, Namur, 2004, p. 223.

¹³⁹ Intitulée « Une lettre de quatre secrétaires régionaux du MOC. Les supports de la solidarité wallonne », elle est publiée *in extenso* par Robert ROYER, *op. cit.*, p. 164.

¹⁴⁰ Sur ce « distanciellement », comme on disait alors, voir *L'évolution récente des structures du CVP-PSC (Courrier hebdomadaire du CRISP, 484)*, Bruxelles, 1970, p. 8-

À la veille du scrutin, le MOC wallon et bruxellois fait distribuer toutes boîtes un numéro spécial de son mensuel *Démocratie* : il y donne son « feu vert au PSC francophone », en mettant l'accent sur l'enjeu communautaire de la lutte électorale : « Nous devons constituer une communauté francophone dans ce pays (...). La Belgique unitaire a vécu »¹⁴¹. Pour la Chambre, dans la capitale, le Mouvement soutient la liste du PSC « orthodoxe », contre le cartel constitué par Paul Vanden Boeynants avec le CVP de l'arrondissement et un certain nombre de francophones. En appuyant la formation d'Albert Parisis à un moment critique, la direction du MOC espère pouvoir y renforcer son influence¹⁴². Décevant, le verdict des urnes¹⁴³ ne l'incite pas à changer de cap.

Au cours des mois suivants, le Mouvement demeure, en effet, fortement impliqué dans la gestation d'un PSC francophone autonome, officialisée lors du congrès extraordinaire du 31 mai 1969. Le 18 juillet 1968, c'est l'ancien ministre Léon Servais, proche d'Oleffe, qui accède à la présidence du parti. On note par ailleurs que la représentation du MOC et de la démocratie chrétienne est substantielle au sein du « groupe des XXV » : animé par Léon Remacle, ce dernier est constitué, le 19 mars 1969, afin de repenser le programme, le fonctionnement et les structures de la nouvelle formation politique¹⁴⁴.

Dans le même temps, une distanciation s'opère également entre MOC et ACW, mais sans rupture brutale. Les séances communes du Bureau national, où la tension est palpable, se raréfient à partir de 1969. Dès la fin de 1970, francophones et néerlandophones se réunissent séparément de manière régulière. Peu après, les services demeurés unitaires sont scindés à leur tour¹⁴⁵. Le « monde catholique », jadis un et indivisible, est désormais coupé en deux.

20 ; Daniel DUSTIN, « Les structures du Parti social-chrétien de la distanciation de 1968 à nos jours », dans Wilfried DEWACHTER *et al.*, *Un parti...*, *op. cit.*, p. 224-264.

¹⁴¹ Victor MICHEL, « Feu vert au PSC francophone pour tenir tête ! », dans *Démocratie*, t. 2, mars 1968, p. 1.

¹⁴² Jean-François DECHAMPS, « Crise des relations communautaires et autres "niveaux de conflit" traditionnels », dans *DASC*, t. 45, mars-avril 1968, p. 224.

¹⁴³ Rappelons que le PSC perd quatre sièges de député sur dix-huit en Wallonie et qu'à Bruxelles, sa liste obtient un seul siège, contre neuf pour le cartel de P. Vanden Boeynants. Cf. *Les élections législatives du 31 mars 1968 (Courrier hebdomadaire du CRISP, 402)*, Bruxelles, 1968.

¹⁴⁴ Daniel DUSTIN, *op. cit.*, p. 224-231 et 243.

¹⁴⁵ Emmanuel GERARD, *op. cit.*, p. 623.

3.6. *L'acceptation résignée du fédéralisme (1969)*

Oleffe mène des négociations très dures avec les Flamands, en vue du partage du patrimoine de l'ancienne Université de Louvain entre l'UCL et la KUL¹⁴⁶. Cette expérience fait-elle évoluer ses vues en matière de fédéralisme ? Une telle hypothèse n'est pas à exclure, mais elle n'est étayée par aucun fait précis. Quoi qu'il en soit, les préventions à l'égard d'un modèle fédéral s'estompent au sein de la direction du MOC, sous l'impulsion de V. Michel et de M. Bastin, sans que le président n'y mette le holà.

Les principaux responsables du Mouvement ne cachent pas leur insatisfaction devant les réformes institutionnelles préparées par le gouvernement Eyskens. Ils dénoncent, en particulier, le déséquilibre qui existerait entre l'autonomie culturelle, bien réelle, obtenue par le Nord du pays, et « l'inconsistante décentralisation économique » concédée au Sud, « édifice incohérent juridiquement, à mi-chemin dans la voie du fédéralisme »¹⁴⁷. Et de conclure : « La Belgique sera fédérale à deux, à deux et demi ou à trois ou elle ne sera plus. Il n'y a pas d'autres choix (...). Au moment où l'heure de vérité approche, les airs de vierge effarouchée lorsqu'on prononce le mot fédéralisme ou institution wallonne n'ouvrent plus la porte qu'à un seul destin : la poubelle de l'histoire ! »¹⁴⁸.

Au sein des instances du MOC, la prise de conscience wallonne s'accompagne d'une radicalisation des positions socio-économiques, plus marquées à gauche, et de velléités de rupture à l'égard des cloisonnements idéologiques traditionnels, hérités de la ligne de fracture Église-État¹⁴⁹. En d'autres termes, les organisations ouvrières chrétiennes essaient de s'ajuster à la dynamique des clivages qui s'est mise en branle dans la société. Elles ne sont pas les seules à réagir de la sorte. Ainsi, à droite, dès mars 1969, l'ancien Premier ministre Paul Vanden Boeynants a pris les devants : il préconise une recomposition du paysage politique par le

¹⁴⁶ Le 6 juillet 1970, Willy Bal, vice-président du conseil académique de l'UCL, félicite A. Oleffe « pour la fermeté, sinon la violence avec laquelle il a défendu les intérêts de la section française » face à des néerlandophones pugnaces. Cf. Jean-Marie LECHAT, *op. cit.*, p. 157-158.

¹⁴⁷ Victor MICHEL, « Où nous conduisent les projets communautaires ? », dans *Démocratie*, t. 2, novembre 1968, p. 1.

¹⁴⁸ M. CHALIN (pseudonyme de Max BASTIN ?), « Relations communautaires devant des options fondamentales », dans *DASC*, t. 45, novembre 1968, p. 536-538.

¹⁴⁹ Pierre VERJANS, « Les démocrates chrétiens wallons pris en tenailles », dans Wilfried BEERTEN *et al.*, *Le rassemblement...*, *op. cit.*, p. 131-132.

regroupement des « forces nationales saines » – conservatrices et unitaristes, des obédiences catholique et libérale – en une seule formation¹⁵⁰.

Devant pareille offensive de la droite, qui sera finalement vouée à l'échec, les principaux responsables du MOC sont obligés d'allumer précipitamment des contre-feux, en adoptant une posture politique nette. Ils le font lors de la 51^e Semaine sociale wallonne, tenue à Cointe du 10 au 12 avril 1969, sur le thème *Une Wallonie pour les travailleurs*. Les leçons proposées aux participants et la déclaration finale revêtent, note un observateur bien informé, « une portée proprement politique »¹⁵¹. L'exposé le plus retentissant est présenté par Jean Hallet : le vice-président du Mouvement y plaide en faveur du fédéralisme, d'une large autonomie régionale wallonne et d'un rassemblement des forces progressistes¹⁵².

Assis au premier rang, le président Oleffe entend un discours qui, sur deux plans, se démarque de ses vues personnelles. Jusqu'alors, il est demeuré « de tendance unitaire et provincialiste », même si ses vues « évoluent lentement » en matière institutionnelle¹⁵³. Par ailleurs, il ne croit pas qu'un rassemblement des progressistes avec les socialistes soit « une hypothèse de travail raisonnable à court terme »¹⁵⁴.

À l'issue de la leçon de Hallet, l'assistance a les yeux braqués sur lui, alors qu'un silence pesant règne dans la salle. Oleffe se lève et applaudit. Est-ce la fidélité au Mouvement qui l'emporte chez son président ? C'est probable. Le réalisme n'est pas non plus absent dans son attitude : après tout, le discours de Hallet n'officialise-t-il pas l'évolution en cours dans les rangs du MOC, depuis plusieurs mois¹⁵⁵ ? Quoi qu'il en soit, si Oleffe accepte alors le cap fédéraliste, il le fait de manière tacite et non sans résignation.

La suite des événements confirme cette lecture des faits. Au lendemain de la Semaine sociale de Cointe, le 13 avril 1969, un nouveau mouvement progressiste est lancé à Charleroi, Objectif '72 Wallonie-

¹⁵⁰ Patrick PASTURE, *Kerk...*, *op. cit.*, p. 378.

¹⁵¹ Michel MOLITOR, « 10, 11, 12 avril 1969 : le décollage », dans *La Revue Nouvelle*, t. 25, 1969, p. 527.

¹⁵² Jean HALLET, « Faire de la Wallonie une société de participation », dans *Une Wallonie pour les travailleurs*, Bruxelles, 1969, surtout p. 204-205 et 212-213.

¹⁵³ Témoignage de Jean Hallet, publié dans Jean NEUVILLE *et al.*, *Le Mouvement...*, *op. cit.*, p. 210-211.

¹⁵⁴ *La Cité*, 19 août 1975.

¹⁵⁵ Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007. Jamais Oleffe ne désavouera la prise de position de Hallet, ni ne lui adressera le moindre reproche à ce propos.

Bruxelles¹⁵⁶. Il se constitue à l'initiative de cadres du MOC¹⁵⁷, d'intellectuels et de démocrates chrétiens. Ses priorités sont la démocratisation des structures politiques, économiques, sociales et culturelles, ainsi que l'autonomie des Communautés et des Régions. Oleffe se tient à l'écart de cette entreprise, tout comme la direction unitariste de la CSC et l'appareil du Parti socialiste¹⁵⁸.

C'est pourtant en réaction à la création d'Objectif '72 que Léo Collard lance, le 1^{er} mai 1969, son appel au rassemblement des progressistes en direction de la gauche chrétienne. L'initiative donne lieu à des contacts ultérieurs avec des dirigeants du MOC francophone, en l'absence d'Oleffe, mais elle n'aboutit pas¹⁵⁹. De son côté, Objectif '72 passe sous le contrôle d'une tendance favorable au FDF-Rassemblement wallon¹⁶⁰, avant de tomber en léthargie. Les mois suivants se caractérisent par un éparpillement des forces politiques démocrates chrétiennes. À l'approche des élections communales du 11 octobre 1970, la majorité des cadres du MOC, Oleffe en tête, demeure fidèle au PSC. Toutefois, d'autres courants forment des alliances ou des cartels, tantôt avec le FDF, tantôt avec le Rassemblement wallon, tantôt avec le Parti communiste et d'autres militants de gauche, au sein de l'Union démocratique et progressiste¹⁶¹. Oleffe s'inquiète de cette fragmentation qui, à ses yeux, risque d'affaiblir l'influence du Mouvement au sein du PSC, son « relais politique naturel »¹⁶². Aussi prépare-t-il une opération d'envergure en vue d'inverser le cours des événements.

¹⁵⁶ Sur ce mouvement, cf. notamment Patrick PASTURE, *Kerk...*, *op. cit.*, p. 378-380 ; Pierre VERJANS, *op. cit.*, p. 133-134 ; Jean-François POTELLE, « Objectif '72 Wallonie-Bruxelles », dans *EMW*, *op. cit.*, t. III, p. 1199-1200.

¹⁵⁷ Dont V. Michel, M. Bastin, J. Hallet, L. Boulvin, G. Cappelleman, J. Verjans. On note aussi la présence de dirigeants d'organisations traditionnellement moins impliquées dans l'action politique, comme Vie Féminine et les Équipes populaires.

¹⁵⁸ Seules quelques personnalités socialistes évoluant en marge du PSB, comme Jacques Yerna, figure emblématique de la FGTB liégeoise et président du MPW, adhèrent à Objectif '72.

¹⁵⁹ Parmi les facteurs qui expliquent ce résultat, citons les lézardes du Front commun syndical, les réflexes antisocialistes de l'ACV, la politique de présence de nombreux démocrates chrétiens au sein du PSC et du CVP, la crainte d'une remise en cause des équilibres entre les « piliers », déjà menacés par la poussée régionaliste. Cf. Jean-Louis JADOLLE et Paul WYNANTS, *op. cit.*, p. 262.

¹⁶⁰ Daniel-Louis SEILER, *Le déclin du cléricisme. Structure du comportement politique du monde catholique wallon*, Bruxelles, 1974, p. 221.

¹⁶¹ *Les principaux facteurs de changement politique à la veille des élections communales du 11 octobre 1970*, I et III (*Courrier hebdomadaire du CRISP*, 487-488 et 492-493), Bruxelles, 1970 ; Rosine LEWIN, « Vie et mort de l'UDP », dans Wilfried BEERTEN *et al.*, *Le rassemblement...*, *op. cit.*, p. 165-186.

¹⁶² Entretien de Jean Hallet avec l'auteur, 24 février 2007.

3.7. *Échec d'une tentative de recomposition du paysage politique (1970-1972)*

À l'intérieur du MOC, les relations du président avec un certain nombre de secrétaires régionaux se dégradent, à mesure que le désaccord se creuse sur la stratégie politique à adopter par les organisations ouvrières chrétiennes, en Wallonie et à Bruxelles. Afin de rétablir une plus grande cohésion interne, la majorité des membres du Bureau national (francophone) envisage de promouvoir un rassemblement, sous le nom de Démocratie chrétienne pour la Wallonie. Distinct du MOC et de ses organisations, ce mouvement politique bénéficierait de leur appui, mais il serait organisé sur base d'affiliations individuelles. Il serait ouvert à celles et ceux qui en partageraient les objectifs et le programme. À ce stade, il n'est pas précisé à quel(s) parti(s) se rattacherait le rassemblement projeté, dont le programme ne promeut guère une conception clairement fédéraliste de l'État¹⁶³.

Lors d'une réunion des membres wallons du Bureau national, tenue le 2 décembre 1970, Oleffe abat ses cartes : il s'agit de négocier une entrée en force au sein du PSC, avec parité entre la Démocratie chrétienne et le reste du parti, dans les instances dirigeantes comme dans la représentation parlementaire. Aussitôt, le projet se heurte à deux résistances : la première émane de la droite sociale chrétienne ; la seconde est constituée des cadres du MOC attachés au fédéralisme et au rassemblement des progressistes, bien implantés à Charleroi, Liège, Mons, mais aussi à Bruxelles¹⁶⁴. Au sein du Mouvement, les deux camps en présence ne parviennent pas du tout à s'accorder. Les mois passent. L'examen du problème est reporté au 26 février 1972.

Le scrutin du 7 novembre 1971¹⁶⁵ se solde par une nette poussée des partis fédéralistes, en particulier du Rassemblement wallon, qui devance le PSC en Wallonie. Dès ce moment, la tentative de recomposition du paysage politique francophone promue par Oleffe a du plomb dans l'aile.

Lors de la réunion du Conseil général du 26 février 1972, l'imbroglio se dénoue. La majorité des fédérations régionales déclare ne pouvoir se rallier au projet présidentiel d'adhésion collective au PSC. Le MOC wallon et bruxellois entérine, au contraire, le pluralisme des options

¹⁶³ Joseph VERHOEVEN, *op. cit.*, p. 103-104.

¹⁶⁴ Pierre VERJANS, *op. cit.*, p. 136 ; Louis PRENEEL, *op. cit.*, p. 289.

¹⁶⁵ *Les élections législatives du 7 novembre 1971*, I et II (*Courrier hebdomadaire du CRISP*, 544 et 545), Bruxelles, 1971.

politiques en son sein : il laisse à chaque cadre, militant ou membre le choix de la formation démocratique qui correspond à ses vues, tout en veillant à préserver une certaine coordination avec ses différentes représentations politiques¹⁶⁶. C'est sous les couleurs de la principale de celles-ci, la Démocratie chrétienne de Wallonie, de Bruxelles et des Cantons de l'Est, structurée en 1973-1974¹⁶⁷, qu'Oleffe entame, sur le tard, une carrière ministérielle. La résistance opiniâtre qu'il a longtemps opposée à la poussée fédéraliste n'est pas étrangère à la montée de la contestation à son égard au sein du MOC. Elle explique en partie le revers qui marque la fin de sa présidence.

Conclusion

André Oleffe est un grand commis de l'État, dont le champ d'action s'étend à l'ensemble du pays. Président de l'aile francophone du MOC-ACW durant près d'un quart de siècle, il devient une des figures de proue de l'*establishment* catholique belge. Pour faire prévaloir la politique socio-économique « travailliste » à laquelle il tient, il lui faut à la fois neutraliser la propension des partenaires socialistes à l'hégémonisme et les tentatives de renversement d'alliance, émanant de la droite catholique. Systématiquement, il recherche, dès lors, l'appui des franges « modernistes » du CVP et le soutien de l'ACW, qu'il considère comme ses alliés privilégiés. Telles sont les racines de son unitarisme, qu'il tempère par une attitude combative lorsqu'à son estime, les composantes du MOC francophone ne sont pas suffisamment respectées par leurs interlocuteurs néerlandophones.

Oleffe perçoit les tensions communautaires des *sixties*, de plus en plus vives, comme une menace pour le front démocrate chrétien qui a ses faveurs. De 1961 à 1963, il rejette catégoriquement toute perspective fédéraliste. Au cours des années suivantes (1963-1965), il se mue en promoteur d'une réforme institutionnelle assez minimaliste, sans véritable autonomie régionale. Cet « unitarisme teinté d'interprovincialisme » suscite, cependant, des résistances croissantes au sein des organisations ouvrières chrétiennes de Wallonie et de Bruxelles, à l'intérieur desquelles se développe un courant fédéraliste, proche de Rénovation wallonne. À la suite de la crise de Louvain, Oleffe consacre l'essentiel de son activité politique au « sauvetage » de la section française de l'Université. Sur les dossiers communautaires, il laisse le champ libre à d'autres dirigeants du

¹⁶⁶ Pierre VERJANS, *op. cit.*, p. 138 ; Louis PRENEEL, *op. cit.*, p. 290.

¹⁶⁷ Joseph VERHOEVEN, *op. cit.*, p. 121-128.

MOC, aux convictions wallonnes plus affirmées. L'exacerbation des tensions entre le Nord et le Sud convainc définitivement ceux-ci d'opter en faveur du fédéralisme. En avril 1969, Oleffe se rallie à un tel choix, mais à contre-cœur. Sa tentative de réunir tous les démocrates chrétiens francophones au sein du PSC, amorcée en 1970, échoue en 1972, notamment à la suite de l'opposition qu'elle rencontre au sein de la mouvance fédéraliste, solidement ancrée dans le Mouvement.

Sans pouvoir infléchir le cours des événements, Oleffe assiste à trois basculements lourds de conséquences pour l'avenir du pays : la fin de la Belgique unitaire, la division du « pilier » catholique selon une ligne de fracture communautaire, la rupture de l'unité politique de la démocratie chrétienne francophone. À son actif, il convient cependant d'inscrire une réussite, et celle-ci n'est pas négligeable : les efforts déployés pour assurer le financement du transfert de l'UCL à Louvain-la-Neuve sont finalement couronnés de succès¹⁶⁸.

¹⁶⁸ Signalons la biographie récemment parue : Pierre TILLY, *André Oleffe. Un homme d'influence*, Bruxelles, Le Cri, 2009 (Note de l'éditeur).